

DECRET n° 2013-111 du 15 février 2013 portant promotion et nomination dans l'Ordre national.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Grand Maître de l'Ordre national,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 60-210 du 27 juillet 1960 portant institution de l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire ;

Vu la loi n° 60-403 du 10 décembre 1960 portant organisation de l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire, notamment en son article 12 ;

Vu le décret n° 2012-51 du 20 janvier 2012 portant modification du décret n° 61-87 du 10 avril 1961 fixant les modalités d'application de la loi n° 60-403 du 10 décembre 1960 organisant l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire, tel que modifié et complété par le décret n° 2001-627 du 3 octobre 2001,

DECRETE :

Article premier. — Est promu et nommé, à titre étranger, dans l'Ordre national, pour services éminents rendus à la Côte d'Ivoire.

A LA DIGNITE DE GRAND-OFFICIER :

M. BOUYGUES Martin, directeur général du Groupe Bouygues.

Art. 2. — La Grande Chancellerie de l'Ordre national est chargée de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 27 janvier 2012 et sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire

Fait à Abidjan, le 15 février 2013.

_____ Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2013-112 du 15 février 2013 portant nomination dans l'Ordre national.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Grand Maître de l'Ordre national,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 60-403 du 10 décembre 1960 portant organisation de l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire, notamment en son article 12 ;

Vu le décret n° 61-87 du 10 avril 1961 fixant les modalités d'application de la loi n° 60-403 du 10 décembre 1960 organisant l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire, tel que modifié et complété par le décret n° 2001-627 du 3 octobre 2001,

DECRETE :

Article premier. — Est nommé, à titre étranger, dans l'Ordre national, pour services éminents rendus à la Côte d'Ivoire :

AU GRADE DE COMMANDEUR :

S.E.M. WEI Wenhua, ambassadeur de la République populaire de Chine en Côte d'Ivoire.

Art. 2. — La Grande Chancellerie de l'Ordre national est chargée de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 18 janvier 2012 et sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 15 février 2013.

_____ Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2013-113 du 15 février 2013 portant promotions et nominations dans l'Ordre national.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Grand Maître de l'Ordre national,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 60-403 du 10 décembre 1960 portant organisation de l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire ;

Vu le décret 70-544 du 11 septembre 1970 portant création de l'Ordre du Mérite ivoirien, notamment en son article 14 ;

DECRETE :

Article premier. — Les promotions et nominations suivantes sont prononcées, à titre étranger, dans l'Ordre national pour services éminents rendus à la Côte d'Ivoire :

- AU GRADE DE COMMANDEUR

Mmes BEN YAMED Danielle, directrice générale du Groupe DIFCOM ;

CAMDESSUS Brigitte ;

LEGUENOU-REMARCK Françoise, directeur général de Canal Horizons Afrique ;

MM. BAROIN François, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;

BOLLEE Bruno Clément, général, directeur de la Coopération, de la Sécurité et de la Défense ;

BOUYGUES Olivier, directeur général délégué du Groupe BOUYGUES ;

DEBERRE Jean-Christophe, directeur général de la Mission française de Développement ;

DE RAINCOURT Henri, ministre de la Coopération ;

MM. FABRE Robert, directeur général de la Compagnie fruitière ;

GAUDIN Michel, préfet de Police de Paris ;

GAUTHIER Philippe, directeur général de la mission française de Développement ;

JANIER André, ambassadeur ;

LEVITTE Jean David, conseiller diplomatique de l'Elysée ;
MATTEI Jean Louis, directeur de la Banque de Détail à l'International Société générale de Banque ;

PARANT André, conseiller diplomatique ;

POUILLEUTE Antoine, ancien ambassadeur, ancien directeur général de l'A.F.D. ;

ROUSSIN Michel, ancien ministre, ancien président de la Commission MEDEF international ;

— ZERAH Dov, directeur général de l'Agence française de Développement.

AU GRADE D'OFFICIER :

Mmes GANDON Elisabeth, collaboratrice de Mme OUATTARA ;

— LOUM Seyni, avocat ;

— PERROT Claude Hélène, professeur à l'Université de Paris I ;

— PIERRE Michaël, assistante principale ;

MM. ANIZAN Jean Charles Philippe, conseiller du Commerce extérieur de la France, consul du Mali à Bordeaux ;

— AUGÉ Marc, professeur aux Ecoles des hautes Etudes en Sciences sociales ;

— BENOIT Jean Paul, avocat ;

— BUCQUET Eric, général, adjoint au chef d'état-major particulier du Président de la République ;

— BRESSON Jérôme, conseiller technique ;

— BOCCARD Bruno François, président du Conseil de surveillance BOCCARD S.A, conseiller de Banque de France, consul d'Irlande ;

— BONONVILLE Jean-Marc, président des conseillers du Commerce extérieur Afrique ;

— DE BOUSSAC Patrick, président de TOUTON SA ;

— BOUTHELIER Anthony, président délégué du CIAN ;

— BOUQUET Christian, professeur à l'Université de Bordeaux ;

— BONNAFONT Jérôme, directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et européennes ;

— CHAMBARD Olivier, directeur adjoint Afrique et Océan indien ;

— CLEMENT Jean-Pierre, ancien conseiller technique du directeur général du Fonds monétaire international ;

— COLLANGE Pascal, conseiller technique Afrique ;

— DAL SASSO Robert, directeur général d'Architecture DAL SASSO ;

— DIONE Pathé, directeur général d'Assurances SUNU ;

— DUCLOS Michel, conseiller diplomatique du ministre de l'Intérieur ;

— DOZON Jean Pierre, professeur aux Ecoles des hautes Etudes en Sciences sociales ;

— DUPOUY Alain Jean Raoul Frédéric, membre de la Commission Afrique du Bureau du MEDEF international ;

— DROUHAUD Pascal, directeur Afrique ALSTOM ;

— FIAMINGHI Jean Louis, préfet, directeur de cabinet du préfet de police ;

— FREGEAC Pierre, président de la Fondation St Viateur ;

— GOMPERTZT Stéphane, directeur Afrique ;

— GUILLAUD Edouard, amiral, chef d'état-major des Armées ;

— HADDAD Hubert, président de société ;

— LAFONT Dominique, directeur général Afrique du Groupe Bolloré ;

— LAMBERT Guillaume, chef de cabinet du Président de la République ;

— LAPEYRES de CABANES Xavier, directeur adjoint du Protocole ;

— LOUM Seyni, avocat ;

— LUCAS Patrick, président de la Commission MEDEF international ;

— LECLERC Clément, conseiller technique Afrique ;

— MIGNAUX Jacques, général, directeur général de la Gendarmerie ;

— MBOKOLO Elikia, professeur aux Ecoles des hautes Etudes en Sciences sociales ;

— PUGA Benoît, général, chef d'état-major du Président de la République française ;

— POIRIER Patrick, président - CEMOI ;

— QUASTANA Jacques, directeur de la Police générale ;

— SELLAL Pierre, ambassadeur, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères ;

— STEFANINI Laurent, chef du protocole, secrétaire général de la Présidence française du G 20 et du G8 ;

— SOUQUIERE Laurent, premier conseiller à l'ambassade de France ;

— STERBIK Alain, consul général de France ;

— VIRY Alain, président du Directoire de CFAO ;

— VILGRAIN Alexandre, président du CIAN ;

— TALBOT Richard, président du Groupe NECOTRANS.

AU GRADE DE CHEVALIER :

Mmes. DEGARDIN Francly, deuxième conseiller à l'ambassade de France ;

— DENIS Josiane, collaboratrice de Mme OUATTARA ;

— SURY Eole, rédactrice Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana ;

MM. ABY Guillaume, agent technique ;

— BIGOT Laurent, sous-directeur Afrique occidentale ;

— HENON Georges, agent technique ;

— LAURENTIN Jean, aide de camp du Président de la République ;

— RAFAITIN Jacques, protocole ;

— WALAERT Damien, aide de camp du Président de la République.

Art. 2. — La Grande Chancelière de l'Ordre national est chargée de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 27 janvier 2012 et sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 15 février 2013.

Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2013-114 du 15 février 2013 portant nominations dans l'Ordre national.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Grand Maître de l'Ordre national,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 60-210 du 27 juillet 1960 portant institution de l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire ;

Vu la loi n° 60-403 du 10 décembre 1960 portant organisation de l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire ;

Vu le décret n° 2012-51 du 20 janvier 2012 portant modification du décret n° 61-87 du 10 avril 1961 fixant les modalités d'application de la loi n° 60-403 du 10 décembre 1960 organisant l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire, tel que modifié et complété par le décret n° 2001-627 du 3 octobre 2001,

DECRETE :

Article premier. — Les nominations suivantes sont prononcées, à titre posthume, dans l'Ordre national pour services éminents rendus à la Côte d'Ivoire.

— AU GRADE DE COMMANDEUR :

MM. AGOUSSI Daba Daniel, conseiller des Affaires étrangères à la retraite ;

— AMON Léon Ernest, ambassadeur à la retraite.

AU GRADE D'OFFICIER :

Mmes. DIALLO Ma, député de Koumassi ;

— DONWAHI N'Gom Yamaman Thérèse.

MM. Charles GOUDOU Simon, journaliste sportif à la retraite ;

— TRAORE Kassoum, chercheur au CNRA.

Art. 2. — La Grande Chancelière de l'Ordre national est chargée de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter du 9 juillet 2012 et sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 15 février 2013.

Alassane OUATTARA.